

AVIS PUBLIC DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

LE 6 OCTOBRE 2019

RÈGLEMENT 360

Règlement décrétant des travaux d'infrastructure dans le parc d'affaires Arthur-Miron ainsi qu'un emprunt de 10 100 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné que :

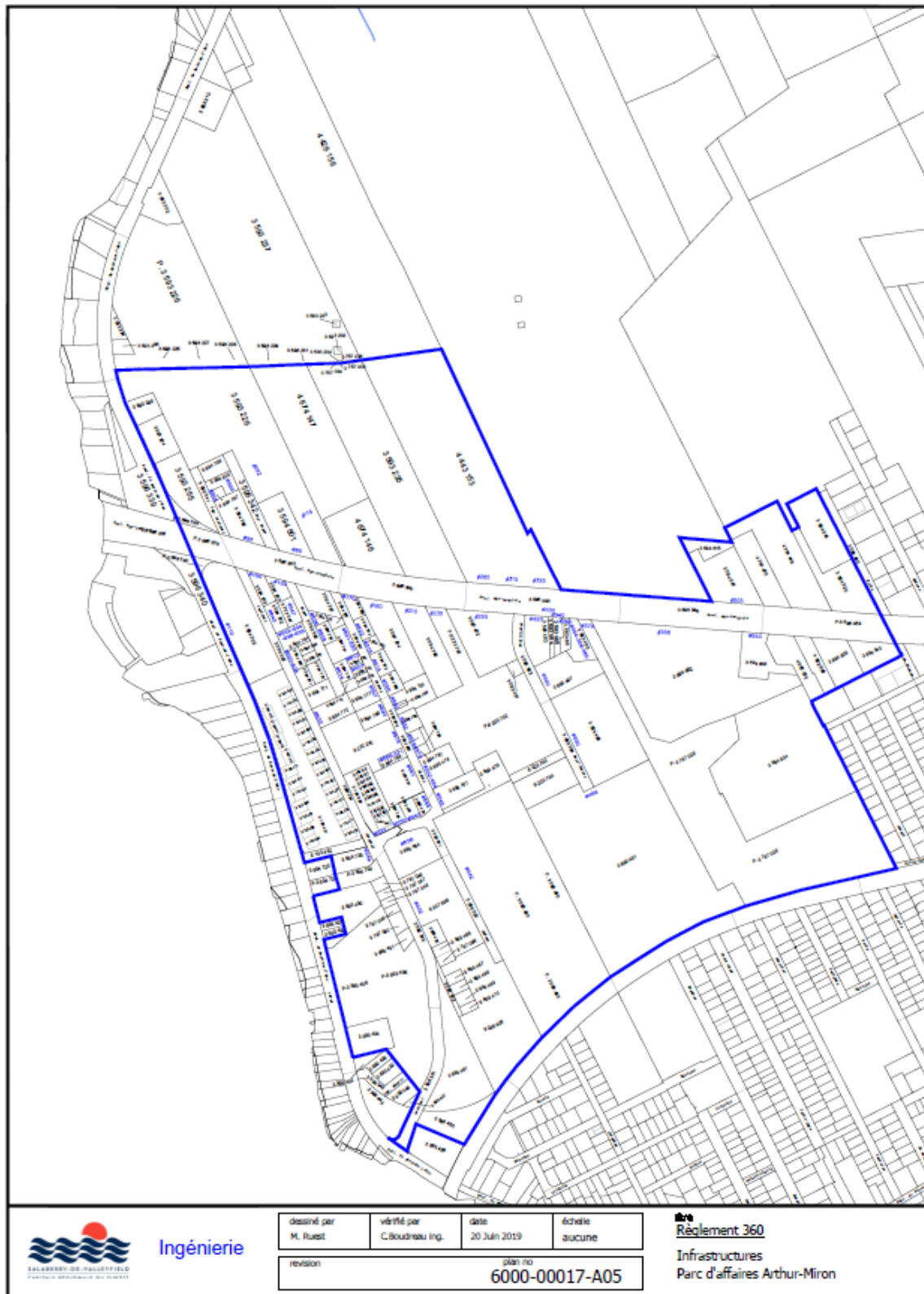
1. un scrutin est nécessaire suite à l'adoption du Règlement 360 le 9 juillet 2019:

le Règlement 360 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville pendant les heures normales de bureau;

2. la question référendaire est la suivante:

Approuvez-vous le Règlement 360 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'infrastructure dans le parc d'affaires Arthur-Miron ainsi qu'un emprunt de 10 100 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux »?

3. le scrutin concerne le secteur du parc d'affaires Arthur-Miron est, selon le plan illustré :



Ingénierie

dessiné par M. Ruest	vérifié par C. Goudreau Ing.	date 20 Juin 2019	échelle aucune
révision		plan no 6000-00017-A05	

titre
Règlement 360
Infrastructures
Parc d'affaires Arthur-Miron

4. un vote par anticipation sera tenu le **dimanche 29 septembre 2019 de 12 h à 20 h** et sera situé à l'endroit suivant :

Ville de Salaberry-de-Valleyfield
61, rue Sainte-Cécile
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8
Salle de délibération du conseil, 2^e étage

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le **dimanche 6 octobre 2019 de 10 h à 20 h** et seront établis à l'endroit suivant :

Ville de Salaberry-de-Valleyfield
61, rue Sainte-Cécile
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8
Salle de délibération du conseil, 2^e étage

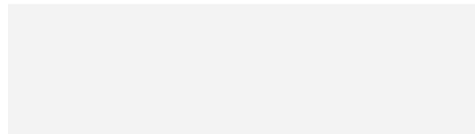
6. renseignements sur le vote par correspondance :
- le bulletin de vote doit être reçu au bureau du greffier au plus tard à 16 h 30 le 4 octobre 2019;
 - les personnes habiles à voter pouvant voter par correspondance qui n'auront pas reçu le bulletin de vote pourront communiquer avec le greffier afin de l'obtenir à compter du 30 septembre 2019 :

7. le recensement des votes sera effectué le 6 octobre 2019 à compter de 20 h à l'endroit suivant :

Ville de Salaberry-de-Valleyfield
61, rue Sainte-Cécile
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8
Salle de délibération du conseil, 2^e étage

Pour toute information supplémentaire, composez le 450 370-4770, poste 4329.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 23 août 2019.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier